

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2021

Établi en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-ET-UN DU MOIS DE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 18h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux Conseillers le 15 décembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 71

Présidence de Monsieur Alain BLINETTE, Président.

Étaient présents : J-M. CHAUDOT, X. COQUIBUS, P. MARCOUX, D. JACQUEY, J. SACCOMANI, G. FENOL (suppléant de T. BEUCHET), C. DEMANGEON, J-F. CERCLEY, A. NICOLLE, Y. POIROT, P. LAMBERT, C. GUINET, R. BRESSAND, M. LAMBERT, S. CATALOT, D. CHEMINOT, B. GRADOZ (suppléant de J-M. PAGEAUX), A. TODESCHINI, P. PAROT, C. LAURENÇOT, H. NAJI, P. GHILES, V. THOMAS, J. COLLINET, M. OLIVIER-PAQUIS, M-F. MIALLET, M. VASSILEV, N. CAILLE, C. DUREUX, M. VALLEE, D. TARTRAT, D. THEVENOT, S. ABBEY, G. POYER (suppléant de J-C. VAGNER), J. CHAVECA, O. VUILLIER, F. HENNING, I. BOUCLANS, E. MANDIGON, A. BLINETTE, D. MOREAU, M. OUSSET, J. CHENEVIER, L. PECQUERY, R. ROUSSELLE, M. MEULLE (suppléant de C. GAUTHIER), J-P. SORNAY, J-P. GEOFFROY, I. SCHNEIDER et J-L. MEUNIER.

Étaient absents représentés : N. DAGUET (pouvoir à J. COLLINET), A. LOMBERGER (pouvoir à D. JACQUEY), C. BON (pouvoir à X. COQUIBUS), T. SAVIN (pouvoir à P. MARCOUX), J. DEBELLEMANIERE (pouvoir à M. VASSILEV), M. BRETON (pouvoir à Ph. GHILES), A. PAUFERT (pouvoir à M-F. MIALLET), J-C. GULOT (pouvoir à H. NAJI), Y. GUIGNOT (pouvoir à D. TARTRAT), J-P. BONVALOT (pouvoir à A. BLINETTE), G. DE GERAUVILLIERS (pouvoir à J. CHAVECA), J-P. COURIOL (pouvoir à I. BOUCLANS).

Étaient absents : E. JEUDY (excusé), J. PRUNEAU (excusé), D. RAILLARD, D. BERGEROT, M. BRACONNIER, C. DUVERNOY, J-N. ROUSSET, F. LAGIER, B. ROYER.

Olivier VUILLIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

DATE SIGNATURE	DELEGATION D'ATTRIBUTION	INTITULE	N° DECISION
22-nov.	Marchés Publics	Attribution des travaux de création d'un réseau d'assainissement et renouvellement d'un réseau d'eau potable depuis la ZA GRAY SUD vers l'aérodrome Saint-Adrien	DEC-2021-52
24-nov.	Marchés Publics	Attribution des travaux de rénovation et extension du gymnase de Pesmes	DEC-2021-57
29-nov.	Louage	Convention de location de l'espace Mavia avec KPMG	DEC-2021-58
30-nov.	Marchés Publics	Attribution du marché relatif à l'assurance dommages ouvrage dans le cadre de la rénovation et l'extension du gymnase de Pesmes	DEC-2021-59

2-déc.	Marchés Publics	Travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la traversée de Bouhans-et-Feurg – Avenant n°2	DEC-2021-60
2-déc.	Marchés Publics	Travaux de reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable de Champtonnay - Avenant n°2	DEC-2021-61
7-déc.	Marchés Publics	Travaux de mise en accessibilité du gymnase Sonjour – Lot 5 : Cloisons – Peintures - Isolations – Avenant n°2	DEC-2021-62
7-déc.	Marchés Publics	Travaux de reconstruction de l'usine de traitement d'eau potable de Mantoche - Avenant n°3	DEC-2021-63
7-déc.	Assurances	Acceptation de l'indemnité de sinistre relative au pare-brise du camion nacelle	DEC-2021-64
7-déc.	Honoraires avocats	Désignation de la SCP CHATON GRILON BROCARD GIRE	DEC-2021-65
8-déc.	Emprunt	Souscription d'un emprunt de 500 000 € de auprès de la Banque Populaire	DEC-2021-66
8-déc.	Marchés Publics	Etude diagnostique du système d'assainissement intercommunal - Avenant n°2	DEC-2021-67
9-déc.	Urbanisme	Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune d'ANCIER	DEC-2021-68
13-déc.	Marchés Publics	Attribution du marché relatif à l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et du Schéma de Défense Incendie – Relance de consultation	DEC-2021-69
15-déc.	Marchés Publics	Attribution du marché relatif à la réhabilitation du Cinéma Mavia et du bâtiment Mavia avec mise en œuvre d'une climatisation	DEC-2021-70

INGENIERIE – PROJET DE TERRITOIRE

252. Approbation du projet de territoire du Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (**Abstention 6 : X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, C. BON, T. SAVIN et D. JACQUEY**)

- **APPROUVE** le Projet de Territoire du Val de Gray dans son ensemble, à savoir le diagnostic, les enjeux, la stratégie opérationnelle et les fiches actions, annexé à la délibération.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

253. Renouvellement du dispositif « Logements Pour Tous » pour la période 2022-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de la participation de la Communauté de Communes Val de Gray en faveur du dispositif « Logements pour Tous » avec SOLIHA et le PETR du Pays Graylois pour la période 2022-2024 (avec prolongation d'un an possible).
- **VALIDÉ** les participations financières découlant du programme.
- **INSCRIT** annuellement les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président à signer la convention et tout document relatif à l'exécution de la délibération.

254. Désignation des délégués pour siéger à la commission de suivi et d'attribution des dossiers au dispositif « Logements Pour Tous » pour la période 2022-2024

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Claude DEMANGON en tant que représentant titulaire et Jocelyne DEBELLE-MANIERE en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes Val de Gray pour siéger au sein de la commission de suivi et d'attribution des dossiers relatif au dispositif « Logements pour Tous ».

255. Construction de 9 logements locatifs sociaux à Valay

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention globale de 22 500,00 €, soit de 2 500,00 € par logement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque entité dans le cadre du contrat territorial PACT 2019.

256. Démolition et reconstruction de 4 logements locatifs sociaux à Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention globale de 10 000,00 €, soit de 2 500,00 € par logement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention quadripartite fixant les engagements financiers de chaque entité dans le cadre du contrat territorial PACT 2019.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

257. Convention de délégation avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gray pour l'année 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer la Convention de délégation avec la Région BFC et tous les documents y afférents.

258. Fonds Régional des Territoires – Aide à l'investissement – SAS SIMON GAUTHIOT D'ANCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de 5 500.00 euros à la SAS SIMON GAUTHIOT D'ANCIER, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du FRT, volet entreprises, concernant l'aide pour investissement matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

259. Fonds Régional des Territoires – Aide à l'investissement – SAU CONCEPT HORLOGERIE MAURICE MERAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** pour le compte de la Région Bourgogne Franche Comté, une subvention de 4 500.00 euros à la SAU CONCEPT HORLOGERIE MAURICE MERAND, au titre de la délégation d'octroi et de gestion du FRT, volet entreprises, concernant l'aide pour investissement matériels immobilisables et immatériels.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

260. Avis du Conseil Communautaire sur les dérogations dominicales accordées pour 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable aux ouvertures dominicales de l'année 2022 des communes de Gray et d'Arc-les-Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

261. Vente d'une parcelle en Zone Gray Sud II - [REDACTED] - Abrogation de la délibération n°2019-10-03

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2019-10-03 en date du 1^{er} octobre 2019 approuvant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZH 344, lieu-dit « Pré de Rigny Fontaine » sur la ZAC Gray Sud II à [REDACTED], au prix de 15.24 € HT/m².

262. Vente d'une parcelle en Zone d'Activités Gray Sud II - [REDACTED] - Abrogation de la délibération n°2019-07-05

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2019-07-05 en date du 3 juillet 2019 approuvant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 141, lieu-dit « Les Brosses » dans la ZAC Gray Sud II à [REDACTED], au prix de 18.00 € HT/m².

263. Vente d'une parcelle en Zone d'Activités Gray Sud II - [REDACTED] - Abrogation de la délibération n°2019-07-04

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2019-07-04 en date du 3 juillet 2019 approuvant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 141, lieu-dit « Les Brosses » sur la ZAC Gray Sud II à [REDACTED], au prix de 18.00 € HT/m².

264. Lotissement lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray - Cession du lot n°4 - Retrait de la délibération n°2021-200

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°2021-200 en date du 7 octobre 2021 approuvant la cession de la parcelle cadastrée ZA 146 correspondant au lot n°4 du lotissement communautaire lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray à [REDACTED] et ce, au prix de 36.00 € TTC/m² soit un montant de 25 128 € TTC.

265. Autrey-les-Gray -Lotissement – Vente lot n°2 – Abrogation de la délibération n°2019-03-08

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2019-03-08 en date du 14 mars 2019 approuvant la cession de la parcelle cadastrée ZA 140 correspondant au lot n°2 du lotissement communautaire lieudit « La Pierre » à Autrey-les-Gray à [REDACTED] au prix de 30.00 € HT/m².

URBANISME

266. Approbation de la modification n°1 du PLUi du Val de Gray

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Val de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **PRECISE** que la présente délibération sera affichée pendant une durée d'un mois dans les mairies des communes couvertes par la PLUi du Val de Gray et au siège de la Communauté de communes du Val de Gray.

TOURISME

267. Convention de partenariat relative à l'exploitation et à la gestion du camping et de la base de loisirs à Pesmes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à l'exploitation et à la gestion du camping et de la base de loisirs à Pesmes pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat sus-désignée ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

ANIMATION DU TERRITOIRE

268. Tarif pour le festival de cinéma Les CinEclectiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif pour le Festival de cinéma Les CinEclectiques à 4,50€.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

REDEVANCE INCITATIVE

269. Approbation du règlement intérieur du SICTOM Val de Saône

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (**Abstention 1 : G. POYER**) :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du SICTOM Val de Saône relatif à la redevance incitative dont le projet est annexé à la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce règlement intérieur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes actions et où toutes démarches relatives à ce règlement.

270. Tarifs redevance incitative 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (**Abstention 6 : X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, C. BON, T. SAVIN et D. JACQUEY / Contre 1 : G. POYER**) :

- **APPLIQUE** à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs de la redevance incitative comme indiqués dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à mener l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

EAU - ASSAINISSEMENT

271. Création d'une servitude de passage pour la mise en place d'une canalisation d'eaux usées sur une propriété privée

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage pour la mise en place d'une canalisation d'eaux usées sur une propriété privée et ce, dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment en halle couverte et école de musique de la Ville de Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tous les documents afférents à l'exécution de la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

272. Désignation d'un nouveau représentant de la CCVG au Comité Syndical du SICTOM

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Hicham NAJI en tant que représentant de la commune de Gray pour remplacer Monsieur Christian DEVAUX au sein du comité syndical du SICTOM.

273. Modification des commissions intercommunales et désignation de leurs membres

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des commissions intercommunales telles qu'exposées dans la délibération pour examiner les questions relevant de leurs attributions qui seront soumises à l'assemblée délibérante.
- **PROCEDE** à la désignation des membres des commissions intercommunales développement durable du territoire et habitat logement comme suit :

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

N°	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	Alain
2	GERMIGNEY	PAROT	Pascal
3	ANCIER	DAGUET	Nadine
4	PESMES	COURIOL	Jean Pierre
5	LE TREMBLOIS	BONVALOT	Jean Philippe
6	BROYE LES LOUPS	NICOLLE	Alain
7	BOUHANS	DEMANGEON	Claude
8	ECUELLE	CATALOT	Stéphane
9	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	Dominique
10	GRAY	THOMAS	Véronique
11	SAINT BROING	MOREAU	Didier
12	CHAMPVANS	LAMBERT	Philippe
13	LA RESIE SAINT MARTIN	ABBEY	Serge
14	FAHY LES AUTREY	TODESCHINI	Angès
15	SAUVIGNEY LES PESMES	PECQUERY	Lydia
16	AUTREY-LES-GRAY	SACCOMANI	Jérôme

17	ESMOULINS	CHEMINOT	Didier
18	POYANS	MANDIGON	Emmanuel
19	VALAY	MEULLE	Maurice

HABITAT LOGEMENT

N°	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	Alain
2	GRAY	DUREUX	Christophe
3	PESMES	HENNING	Frederick
4	BOUHANS ET FEURG	DEMANGEON	Claude
5	VALAY	MEULLE	Maurice
6	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	Jocelyn
7	GRAY	VASSILEV	Monika
8	VELET	SCHNEIDER	Isabelle
9	VENERE	MEUNIER	Jean-Louis
10	VELESMES-ECHEVANNE	GEOFFROY	Jean-Paul
11	GRAY	GULOT	Jean-Claude

PERSONNEL-MUTUALISATION

274. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Assistant aux ressources humaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 janvier 2022, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35^{ième} d'un temps plein) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à une organisation temporaire du pôle ressources humaines.
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour assurer les fonctions d'assistant aux ressources humaines.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par l'agent ainsi que de leur expérience, entre l'indice brut minimum 380 / indice majoré minimum 350 et l'indice brut maximum 558 / indice majoré maximum 473.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

275. Création de six emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Agents d'entretien au pôle propreté

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022, cinq emplois non permanents et à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 28 février 2022, un emploi non permanent, relevant du grade d'adjoint technique à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à une organisation temporaire du pôle propreté.
- **AUTORISE** le recrutement de six agents contractuels à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'agents d'entretien au pôle propreté comme suit :

- Deux agents à temps non complet à hauteur de 25h00 hebdomadaires (soit 25/35^{ième} d'un temps plein) ;
 - Un agent à temps non complet à hauteur de 22h30 hebdomadaires (soit 22.50/35^{ième} d'un temps plein) ;
 - Un agent à temps non complet à hauteur de 22h00 hebdomadaires (soit 22/35^{ième} d'un temps plein) ;
 - Deux agents à temps non complet à hauteur de 14h00 hebdomadaires (soit 14/35^{ième} d'un temps plein).
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par les six agents ainsi que de leur expérience, entre l'indice brut minimum 354 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382.
 - **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

276. Création d'un poste permanent à temps complet – Programmiste

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2022, un emploi permanent au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A et à tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires (soit 35/35^{ième} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de programmiste, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : compétences professionnelles détenues et niveau d'expérience professionnelle.
 - **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience :
 - **Pour le grade d'ingénieur** : entre l'indice brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 821 / indice majoré maximum 673.
 - **Pour tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux** : entre l'indice brut minimum 372 / indice majoré minimum 343 et l'indice brut maximum 707 / indice majoré maximum 587.
 - **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

277. Création d'un poste permanent à temps complet – Responsable affaires juridiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2022, un emploi permanent à tous les grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires (soit 35/35^{ième} d'un temps plein) afin d'assurer les fonc-

tions de responsable affaires juridiques, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : compétences professionnelles détenues et niveau d'expérience professionnelle.
 - **FIXE** la rémunération, en référence aux grades de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience entre l'indice brut minimum 372 / indice majoré minimum 343 et l'indice brut maximum 707 / indice majoré maximum 587.
 - **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

278. Création d'un poste permanent à temps complet – Responsable des systèmes d'information et de télécommunication

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2022, un emploi permanent au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A et à tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires (soit 35/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de responsable des systèmes d'information et de télécommunication, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **SE RESERVE** la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- En cas de recrutement d'un agent contractuel :
 - **PRECISE** que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : compétences professionnelles détenues et niveau d'expérience professionnelle.
 - **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience :
 - **Pour le grade d'ingénieur** : entre l'indice brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 821 / indice majoré maximum 673.
 - **Pour tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux** : entre l'indice brut minimum 372 / indice majoré minimum 343 et l'indice brut maximum 707 / indice majoré maximum 587.
 - **PRECISE** que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

279. Création d'un poste permanent à temps non complet – Agent administratif des réseaux d'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2022, un emploi permanent au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet à hauteur de 10h00 hebdomadaires (soit 10/35^{ième} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'agent administratif des réseaux d'eau et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

280. Création de deux postes permanents à temps complet – Directeur du pôle développement territorial et directeur du pôle ingénierie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} janvier 2022, deux emplois permanents au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires (soit 35/35^{ième} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de directeur du pôle développement territorial et directeur du pôle ingénierie, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

FINANCES

281. Remboursement des budgets annexes au budget général

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la répartition des remboursements des budgets annexes eau et assainissement au budget général comme désigné dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces comptables nécessaires aux écritures et à signer tout document afférent à ce dossier.
- **PREVOIT** l'inscription des crédits aux budget eau, assainissement et budget général.

282. ACTP définitives 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Contre 8 : X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, C. BON, T. SAVIN, D. JACQUEY, Y. GUIGNOT et D. TARTRAT) :

- **FIXE** les A.C.T.P. pour 2021 comme détaillé dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la délibération.

283. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Contre 8 : X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, Ch. BON, Th. SAVIN, D. JACQUEY, Y. GUIGNOT et D. TARTRAT) :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017/2021 dont le projet est joint à la délibération et du débat s'y rapportant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 48 communes du territoire.

284. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-01 « Aménagement de la ZA Gray Sud II » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-01 « Aménagement de la ZA Gray Sud II ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-01 « Aménagement de la ZA Gray Sud II ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

285. Suppression de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-02 « Aménagement du taxiway de Saint-Adrien »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'autorisation de programme n°2021-02 « Aménagement du taxiway de Saint-Adrien ».

286. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-03 « Aménagement de la véloroute V50 » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-03 « Aménagement de la véloroute V50 ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-03 « Aménagement de la véloroute V50 »
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

287. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-04 « Aménagement du site de la Plage » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-04 « Aménagement du site de La Plage ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-04 « Aménagement du site de La Plage ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

288. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-05 « Réhabilitation du gymnase de Pesmes ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

289. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-06 « Création d'un pôle aquatique ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

290. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un atelier communautaire à énergie positive ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

291. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-08 « Création d'un réseau de chaleur ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

292. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-09 « Aménagement des haltes fluviales »

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

293. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-10 « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-10 « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-10 « Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

294. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-11 « Aide à l'immobilier d'entreprises ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

295. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-12 « Aide à la création d'hébergements touristiques ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

296. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-01 « Création et développement des mobilités actives » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2021-01 « Création et développement des mobilités actives ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-01 « Création et développement des mobilités actives ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

297. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-02 « Création de défenses incendie » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2021-02 « Création de défenses incendie ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-02 « Création de défenses incendie ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

298. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-03 « Révision du PLUi » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2021-03 « Révision du PLUi ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-03 « Révision du PLUi ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

299. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-04 « Elaboration du SPR de Gray ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

300. Suppression de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-05 « Investissements relatifs au plan climat air énergie territorial »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'autorisation de programme n°2021-05 « Investissements relatifs au plan climat air énergie territorial ».

301. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-10 « Réalisation d'équipements sportifs »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-10 « Réalisation d'équipements sportifs ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

302. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-11 « Création d'une recyclerie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-11 « Création d'une recyclerie ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

303. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-12 « Création de boucles cyclistes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-12 « Création de boucles cyclistes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

304. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-13 « Création de chemins de randonnée »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-13 « Création de chemins de randonnée ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

305. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-14 « Implantation de nouveaux hébergements au Camping de Pesmes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-14 « Implantation de nouveaux hébergements au Camping de Pesmes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

306. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-15 « Réalisation d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments publics »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-15 « Réalisation d'une étude sur la rénovation thermique des bâtiments publics ».

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

307. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-16 « Territoires intelligents »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-16 « Territoires intelligents ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

308. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-17 « Investissements pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-17 « Investissements pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

309. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-18 « Création d'infrastructures de télétravail »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-18 « Création d'infrastructures de télétravail ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

310. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-19 « Investissements en faveur de la biodiversité »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-19 « Investissements en faveur de la biodiversité ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

311. Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-20 « Implantation d'hébergements au sein du camping de Gray »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2022-20 « Implantation d'hébergements au sein du camping de Gray ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou à défaut un Vice-Président, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondants aux crédits de paiement présentés dans le tableau.

312. Budget ZA Valay – Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 sur le budget ZA VALAY.

313. Budget Général – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Abstention 6 : X. COQUIBUS, A. LOMBERGER, P. MARCOUX, C. BON, T. SAVIN, D. JACQUEY) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Général en le votant chapitre par chapitre.

314. Budget Eau – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Eau en le votant chapitre par chapitre.

315. Budget Assainissement – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Assainissement en le votant chapitre par chapitre.

316. Budget Cinéma – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Cinéma en le votant chapitre par chapitre.

317. Budget Maison de santé Pesmes – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Maison de santé de Pesmes en le votant chapitre par chapitre.

318. Budget ZA Valay – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget ZA de Valay en le votant chapitre par chapitre.

319. Budget ZA Pesmes – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget ZA Pesmes en le votant chapitre par chapitre.

320. Budget ZA Aérodrome Saint-Adrien – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget ZA Aérodrome Saint Adrien en le votant chapitre par chapitre.

321. Budget Lotissement Rigny – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Rigny - Saint Laurent en le votant chapitre par chapitre.

322. Budget Lotissement Ancier – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Ancier - Vefond en le votant chapitre par chapitre.

323. Budget Lotissement Autrey-les-Gray – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Autrey-lès-Gray en le votant chapitre par chapitre.

324. Budget Lotissement Saint-Loup-Nantouard – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Lotissement Saint Loup Nantouard - Bois de l'Etang en le votant chapitre par chapitre.

325. Budget Panneaux photovoltaïques – Budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du Budget Panneaux Photovoltaïques en le votant chapitre par chapitre.

326. Budget assainissement - Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 sur le budget assainissement.

Fait à Gray, le 23 décembre 2021

Le Président

Alain BLINETTE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "AB", written over a long, thin horizontal line.

Affiché à l'hôtel communautaire le 23 décembre 2021 (jusqu'au 22 mars 2022)